

# VILLE D'AVION

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

### Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : mairie@ville-avion.fr

### Objet du marché :

**Prestations de désherbage et de nettoyage des trottoirs sur le territoire communal**

Marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L5132-4 du Code du Travail et à des structures équivalentes.

En vertu des articles L. 2113.15 et L. 2113.16 du Code de la Commande Publique, le marché est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50 % des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Les structures doivent bénéficier d'un agrément. **L'agrément du statut de structure d'insertion est à remettre dans le dossier de candidature.**

Le présent accord-cadre est fixé sans montant minimum et avec un montant maximum de 180 000 € HT pour les deux ans, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Marché conclu pour une période de deux ans à compter de sa date de notification.

### Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<p><b><u>1 -Prix des prestations</u></b></p> <p>Le critère « Prix des prestations », noté sur 60 points, au regard du montant total TTC indiqué dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>Note = 60 x MOMD/MOJ</b></p> <p>Dans laquelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOMD : Montant de l'offre la moins-disante</li> <li>- MOJ : Montant de l'offre jugée.</li> </ul> <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut).</li> </ul> <p>Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès).</p>	<b>60.0 %</b>
<p><b><u>2 - Valeur technique</u></b></p> <p>Le critère « Valeur technique », noté sur 30 points, sera évalué sur la base des éléments dans le mémoire technique du candidat lors de la remise de son offre et des sous-critères suivants :</p>	<b>30.0 %</b>
<p><b><u>2.1 Organisation générale</u></b></p> <p>Le sous-critère « <i>Organisation générale</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Méthodologie et moyens humains envisagés pour les prestations d'appui</li> <li>-Procédures utilisées pour le suivi et le contrôle qualité</li> </ul>	10.0 %
<p><b><u>2.2 Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations d'appui</u></b></p> <p>Le sous-critère « <i>Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations d'appui</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations d'appui</i></li> </ul>	10.0 %
<p><b><u>2.3 Mesures mises en œuvre en matière d'hygiène et sécurité</u></b></p> <p>Le sous-critère « <i>Mesures mises en œuvre en matière d'hygiène et sécurité</i> » noté sur 5 points, sera évalué sur la base des éléments du cadre de mémoire technique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mesures mises en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité</i></li> </ul>	5.0 %
<p><b><u>2.4 Valeur environnementale</u></b></p> <p>Le sous-critère « <i>Valeur environnementale</i> » noté sur 5 points, sera évalué sur la base des éléments dans le mémoire technique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Valeur environnementale des produits utilisés</li> </ul>	5.0 %

<p><b>3- Méthodologie de la démarche d'insertion</b></p> <p>Le critère « <i>Méthodologie de la démarche d'insertion</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation et les modalités pour l'accompagnement social et professionnel proposé (objectifs, contenu, mise en œuvre, suivi des publics, immersion)</li> <li>- Nature des compétences transférables pouvant être acquises</li> <li>- Modalités de recrutement du public (public ciblé, prérequis, modalités de sélection)</li> <li>- Moyens humains dédiés à l'encadrement technique et l'accompagnement social et professionnel des salariés ; organigramme, nature et temps d'intervention sur la prestation, expérience et qualification des intervenants (cv ou fiche de poste)</li> </ul>	<p><b>10.0 %</b></p>
--	----------------------

**Date limite de réception des offres : Jeudi 2 novembre 2023 à 12h00**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=554912&orgAcronyme=c7c>

**Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n°23-141766: 11/10/2023**